

LE CONGRÈS PÉNITENTIAIRE INTERNATIONAL  
DE SAINT-PÉTERSBOURG

COMPTÉ RENDU GÉNÉRAL

EXTRAIT DU

BULLETIN OFFICIEL DU CONGRÈS

ET DU

RAPPORT DE M. L. HERBETTE

*Directeur de l'Administration pénitentiaire,*

PAR

M. le comte LE COURBE

L'importance du congrès pénitentiaire tenu en juin 1890 à Saint-Pétersbourg, ainsi que de l'exposition internationale organisée à cette occasion et close à la fin du mois de juillet, rend nécessaire de présenter dès maintenant, dans son ensemble, le résultat des débats et des travaux, qui pourront, d'ailleurs, être exposés en détail pour chaque ordre de sujets.

Quelques explications sont à noter d'abord en ce qui touche l'institution des congrès et le rôle de la commission pénitentiaire internationale.

Les congrès, tels qu'ils fonctionnent actuellement, sont des réunions successivement provoquées en différents pays et dans lesquelles les personnes ayant compétence viennent débattre les questions de doctrine et de pratique, pénales et pénitentiaires, dont le programme a été arrêté à l'avance. Autant que possible, ils ont lieu tous les cinq ans.

Ils peuvent être complétés par des expositions dont l'objet a été préalablement déterminé et qui permettent de joindre aux discussions théoriques, aux explications écrites ou verbales, une sorte d'enseignement par l'aspect, l'exacte connaissance des œu-

vres ou des établissements et la constatation des méthodes suivies en chaque contrée, pour chaque genre de service.

Ils donnent l'occasion de recueillir périodiquement, pour l'avantage commun, les mémoires, les ouvrages et documents qui resteraient épars et peut-être insuffisamment connus. Ils provoquent des relations personnelles et un précieux échange de vues entre les hommes de toutes nationalités qui se consacrent à des tâches semblables. Ils marquent le développement des idées, les progrès accomplis, les efforts poursuivis dans l'intervalle de deux congrès.

Ce sont là, on peut le dire, les libres assises de la science pénale et pénitentiaire. Et c'est à la lutte contre le mal, à la cause de la civilisation et de l'humanité, que cette association d'études, cette émulation pacifique doit profiter.

Si l'on songe à la préparation des programmes, à la conservation des archives, à la coordination, à l'unité, à l'esprit de suite indispensable pour des travaux de cette nature, aux rapports durables qu'il convient de maintenir entre les collaborateurs, à la direction supérieure des opérations qu'entraîne chaque congrès, à l'action qui doit se continuer en dehors même des époques de session, enfin à la persistance et à l'universalité de cette œuvre pénitentiaire ainsi menée par étapes en divers pays, — on conçoit aisément la nécessité d'un comité, d'un organe permanent qui garantisse la stabilité de l'institution.

C'est le rôle de la commission pénitentiaire internationale, dans laquelle siègent les personnes officiellement désignées par les pays qui jugent utile de faire collaborer à sa tâche.

Est-il nécessaire d'ajouter que, s'il appartient à un congrès de demander, sous forme de vœu, à se réunir en tel pays, la décision du gouvernement mis par là en cause peut seule donner effet au vote? De même, si la préparation générale du congrès échoit à la commission internationale, le mode et les conditions matérielles d'organisation sont laissés aux comités locaux que le gouvernement charge ou laisse charger de ce soin.

Ainsi se dégagent nettement, d'une part, le caractère général de l'institution à laquelle répond le fonctionnement persistant de la commission internationale, et, d'autre part, l'organisation propre de chaque congrès en telles conditions matérielles, avec telles mesures et circonstances auxquelles pourvoiront les autorités et comités locaux, selon les convenances de l'État qui a bien voulu accorder son hospitalité.

C'est ainsi que s'est préparé le congrès de Saint-Petersbourg et que, grâce à la généreuse sollicitude du gouvernement impérial, il a été assuré du plus réel succès.

Il est de règle, pour garantir l'entier accord d'action, que la présidence de la commission internationale soit conférée, après chaque congrès, à celui de ses membres qui est le délégué officiel du pays où siégera le congrès prochain. Le délégué de Russie, M. Galkine-Wraskoy, était en conséquence, depuis 1885, président de la commission internationale, et il avait aussi reçu de son gouvernement la présidence des comités d'organisation à Saint-Petersbourg.

Ce n'est pas seulement un travail de cinq années, c'est cinquante ans d'études et d'efforts qui ont amené l'œuvre pénitentiaire internationale au point où l'a montrée le récent congrès.

Sans remonter plus haut, il est juste de rappeler l'initiative des hommes qui, par désir de débattre entre eux les problèmes intéressants la réforme des prisons, se sont réunis en 1846, au nombre de 75. Ils appartenaient à la France comme à l'Allemagne, aux États-Unis comme à l'Angleterre, à la Belgique comme aux Pays-Bas, à la Suisse comme à la Russie, au Danemark comme à la Suède et à la Norvège. Les débats eurent lieu pendant trois jours à Francfort-sur-le-Mein. Un compte rendu a été publié en allemand et en français.

Nouvelle réunion en 1847, à Bruxelles; environ deux cents membres; trois jours de débats; compte rendu publié en français. Une troisième session projetée pour l'année suivante en Suisse ou en Hollande fut empêchée sans doute par les événements politiques. Les questions pénitentiaires ne reparurent plus que dix ans après, à l'occasion du congrès international de bienfaisance à Francfort-sur-le-Mein et dans le programme d'une des trois sections.

En réalité, c'est en 1872 que s'est ouverte la série des congrès proprement dits, tels qu'ils se sont succédé en Europe, avec l'aide des gouvernements et avec le concours de délégués officiels.

Cette reprise décisive des travaux internationaux fut provoquée par l'initiative de M. Wines, secrétaire correspondant de l'association des prisons de New-York, qui se félicita de se rencontrer dans l'expression de ses vœux à cet égard avec les personnes les plus compétentes des divers pays d'Europe qu'il prit soin de consulter, et spécialement avec des personnes de Russie.

En 1869, M. Wines était parvenu à provoquer d'abord la réunion d'un congrès national pénitentiaire. Le comité d'organisation, réuni en février 1870 à New-York, fixa ce congrès au 12 octobre, à Cincinnati (Ohio). Des mesures préparatoires furent prises; un programme fut discuté; une liste d'invités fut dressée; l'éventualité ultérieure du congrès international fut tout particulièrement examinée pour être proposée à Cincinnati, où elle fut en effet approuvée.

Les adhésions à ce projet étaient venues d'Europe avec unanimité presque absolue (122 réponses approbatives sur 124 personnes consultées). Pour la désignation du lieu du futur congrès international, l'ordre des préférences marquées fut celui-ci: Londres, Paris, Dublin, Bruxelles, New-York, Genève. La majorité des avis fut pour la fixation à l'année 1872, et c'est en juillet de cette année que le congrès international se réunit à Londres. La session dura dix jours.

Cette fois, les divers pays ne figuraient pas seulement par personnes privées accordant intérêt à la réforme pénitentiaire et opérant à titre bénévole. Il y eut intervention de délégués officiellement chargés de suivre le congrès et s'unissant, d'ailleurs, dans leurs études aux membres venus sans mandat public, savants et publicistes, magistrats et hauts fonctionnaires, juristes et professeurs de droit, membres d'assemblées politiques, représentants de sociétés, œuvres et établissements particuliers.

On ne se préoccupait plus seulement d'échanger des avis et d'exposer des doctrines, mais aussi de recueillir des observations et faits concernant les prisons de tous pays, de comparer les systèmes de pénalités, d'utiliser l'expérience et les essais profitables, de juger les méthodes les plus propres à réprimer le mal, à le prévenir, à ramener au bien.

Avant de se séparer, le congrès, désireux de donner force et durée à sa besogne, nomma une commission qui devait préparer la session suivante, et qui comprenait des personnes d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, des États-Unis, de France, des Pays-Bas, de Russie et de Suède.

Ces personnes, auxquelles les gouvernements furent priés d'adjoindre des délégués, proposèrent la fixation du prochain congrès à Stockholm. Elles déterminèrent un programme de questions choisies en nombre restreint, avec caractère d'intérêt général et tout ensemble d'utilité pratique. Il fut décidé que des rapporteurs seraient désignés pour chacune et qu'ils auraient à livrer leurs

manuscrits en temps opportun pour la publication et la distribution avant la réunion des congressistes.

Le gouvernement suédois, ayant accordé son hospitalité pour le futur congrès, adressa aux autres États invitation de s'y faire représenter et constitua un comité spécial pour en préparer sur place l'organisation.

Ainsi s'est introduit le mode de procéder qui a prévalu pour les congrès, pour la commission internationale et les comités.

Après le deuxième congrès en 1878 à Stockholm, le troisième a été tenu à Rome, en novembre 1885 ; et le vœu unanime a été alors exprimé, que le quatrième congrès eût lieu à Saint-Pétersbourg, où il s'est en effet réuni le 3/15 juin 1890.

Quant à la commission permanente internationale, tous ses membres sont désormais des délégués officiels. Son rôle a été fixé, en même temps que le caractère des congrès, par un règlement préparé à Stockholm, approuvé en principe dans une conférence spéciale à Paris, le 6 novembre 1880, définitivement arrêté voici quatre années et fortifié depuis lors par des adhésions nouvelles venues de différents pays.

La commission pénitentiaire internationale s'était occupée dans sa réunion de 1886, à Berne, de la préparation du congrès et de l'exposition de 1890. Elle a tenu à Genève, pour cet objet, au commencement d'octobre 1889, une session à laquelle assistaient MM. Galkine-Wraskoy (Russie), président ; L. Herbette (France), vice-président ; de Jagemann (Bade), trésorier ; docteur Guillaume (Suisse), secrétaire ; Beltrani-Scalia (Italie), ancien président ; et Goos (Danemark).

RÉCEPTION DES DÉLÉGUÉS OFFICIELS LE 1/13 JUIN 1890

A SAINT-PÉTERSBOURG

Aujourd'hui, samedi, à onze heures du matin, MM. les délégués officiels du IV<sup>e</sup> congrès pénitentiaire ont eu l'honneur d'être présentés à S. A. Mgr le prince Alexandre Pétrovitch d'Oldenbourg, président d'honneur du congrès, et à son auguste épouse, S. A. I. M<sup>me</sup> la princesse Eugénie Maximilianovna. S. Exc. M. Galkine-Wraskoy, président de la commission d'organisation, accompagnait MM. les membres étrangers, et c'est lui qui a eu l'honneur de les présenter à Leurs Altesses. La présentation a eu lieu dans une des salles du palais de Mgr le prince d'Oldenbourg

à Saint-Pétersbourg. Leurs Altesses ont daigné s'entretenir de la manière la plus affable avec MM. les membres étrangers.

A l'issue de cette audience, MM. les membres étrangers ont été déposer leurs cartes chez S. Exc. M. de Giers, ministre des affaires étrangères, qui est actuellement absent de Saint-Pétersbourg et réside dans sa propriété de Finlande.

Ils se sont rendus ensuite chez S. Exc. M. Dournovo, ministre de l'intérieur, qui les a reçus et leur a adressé le discours suivant :

« Messieurs,

« S. M. l'empereur, mon souverain et maître, ayant gracieusement offert sa capitale comme lieu de réunion pour le congrès pénitentiaire, dont vous nous faites l'honneur d'être représentants, nous a donné en même temps le droit de considérer cette offre hospitalière comme un témoignage précieux de son auguste sympathie aux buts chrétiens et humanitaires de vos nobles travaux.

« Ce témoignage, Messieurs, est d'autant plus précieux qu'il est l'interprète et l'expression des mêmes sympathies de 100 millions de Russes. Un des grands pionniers de l'œuvre que vous représentez, l'immortel Howard, trouva en Russie, un siècle en arrière, du respect et des sympathies à son œuvre, qui l'entouraient dans toutes les classes de la société et lui servaient d'encouragement.

« Et ceci, Messieurs, n'est pas une phrase : car si quelqu'un d'entre vous avait eu le loisir d'étudier de plus près le caractère du Russe dans les détails de son existence et de son histoire, il aurait constaté qu'un des traits dominants de sa philanthropie chrétienne consiste à aider le prisonnier, auquel depuis des siècles il a donné spécialement le nom de malheureux ; et où qu'il se trouve, ce malheureux, sur le grand espace de la Russie, il n'y a pas de main qui ne se tende pour l'aider, pas de cœur qui lui refuse sa pitié.

« Je me fais un devoir, Messieurs, de vous en parler : car j'ai la conviction, que vous partagerez sans nul doute, qu'une tâche comme la vôtre est infiniment plus facile et agréable à remplir quand elle peut s'accomplir dans un milieu où les sympathies lui viennent de toutes les classes et de tous les cœurs, pour l'entourer et lui servir d'encouragement.

« Cet encouragement n'est pas le seul, Messieurs. Vous vous trouvez dans la capitale d'une nation dont l'histoire de mille ans représente l'alliance et l'intégrité de deux grands principes, ou pour mieux dire, de deux cultes distincts, dont l'équilibre a toujours été maintenu par le tact et l'esprit moral de la nation.

« Redevable de son développement national et politique au génie de son Église et à la force organique de ses traditions historiques, la Russie les conserve avec un respect sacré, immuable et indépendant.

« Mais étant la plus jeune des nations dans l'âge de la civilisation européenne, la Russie reste fidèle à son devoir de s'instruire à l'école de cette civilisation, dans tout ce que la science et les arts produisent de grand et d'utile, partout où la pensée humaine se consacre au service des besoins à secourir et des maux à soulager. L'objet de votre réunion aujourd'hui constitue un de ces besoins et un de ces maux à soulager. Conserver à la détention pénitentiaire la sévérité de son caractère pénal, affaiblir et diminuer autant que possible son effet nuisible, pour augmenter et renforcer au contraire son influence correctrice et régénératrice, — tels sont les buts de votre travail, auquel nous nous associerons avec le respect dû à vos idées, à vos travaux et à votre expérience pleine d'autorité.

« Qu'il me soit donc permis, Messieurs, sous l'impression de ces pensées et de ces sentiments, de vous souhaiter la bienvenue et de vous promettre nos sympathies les plus vraies, et de faire les vœux les plus sincères pour le succès de la noble tâche que vous allez entreprendre.

« Inutile d'ajouter, Messieurs, qu'en moi personnellement et en tous ceux qui servent sous mes ordres, vous trouverez tout ce qui pourrait vous aider et vous être utile dans l'accomplissement de vos travaux. »

Certains passages de ce discours, et notamment la conclusion, ont été accueillis par de vifs applaudissements.

Après ces réceptions, les Français qui s'y étaient rendus ont été reçus par M. de Laboulaye à l'ambassade de France, où s'est manifesté à cette occasion un cordial échange de sentiments et de vœux et où ils ont constamment trouvé, durant leur séjour à Saint-Petersbourg, l'accueil le plus bienveillant et le plus réel appui.

OUVERTURE DU CONGRÈS  
ET INAUGURATION DE L'EXPOSITION SPÉCIALE

La séance solennelle du congrès a eu lieu le 3/15 juin, dans la grande salle de l'assemblée de la noblesse.

L'entrée principale de l'édifice portait l'inscription : « IV<sup>e</sup> Congrès pénitentiaire international. » La salle offrait l'aspect le plus imposant. Dans le fond, une estrade, sur laquelle avaient été disposés des massifs de verdure, encadrant la reproduction exacte du monument élevé à Kherson à la mémoire du grand philanthrope John Howard. Sur le devant de l'estrade se trouvaient des places pour le bureau. Des deux côtés de l'estrade, des banquettes avaient été réservées pour MM. les délégués officiels. Au milieu de la salle, des chaises étaient destinées aux autres membres du congrès. La statue de bronze de l'impératrice Catherine II, faisant face à la tribune impériale, avait été entourée d'un massif de verdure.

A une heure de l'après-midi tous les membres du congrès étaient là. On remarquait parmi les personnes présentes la plupart des ministres, des membres du conseil de l'empire, des sénateurs, des généraux ; LL. Exc. MM. les ambassadeurs étrangers et les autres chefs de mission assistaient à la réunion. Il y avait aussi un grand nombre de dames.

A deux heures moins un quart, ont pris place dans la tribune impériale : LL. MM. l'empereur et l'impératrice, S. M. la reine de Grèce, S. A. I. Mgr le grand duc héritier.

Leurs Majestés et leurs Altesses impériales étaient accompagnées d'une suite brillante.

Au même moment ont pris place sur l'estrade réservée au bureau : S. A. Mgr le prince Alexandre Pétrovich d'Oldenbourg, président d'honneur du congrès, et la commission d'organisation. M. Galkine-Wraskoy, président de cette commission, se trouvait à la droite de Son Altesse. M. Likhatcheff, maire de la capitale, occupait la gauche.

Mgr le prince Alexandre Pétrovich d'Oldenbourg a prononcé le discours suivant :

« Un des traits distinctifs de notre époque, c'est le caractère international qu'ont reçu les études scientifiques dans presque toutes les branches des connaissances humaines. Ce caractère

s'affirme principalement dans les congrès, qui, mettant en présence des hommes de différents pays, travaillant dans le même champ d'activité, permettent de diriger les efforts communs vers un même but, et de vérifier les principes de la théorie par les faits de l'expérience. Les services rendus par ces réunions sont incontestables.

« Leur haute utilité s'est manifestée également dans le domaine des sciences pénitentiaires.

« Le congrès pénitentiaire de Londres peut être regardé à ce titre comme un événement considérable. L'intérêt qu'il a éveillé il y a bientôt vingt ans pour ces questions si importantes s'est développé sans interruption, et dans la plupart des pays est allé en grandissant. Si l'on jette un coup d'œil rétrospectif sur les actes des trois derniers congrès pénitentiaires, et si l'on parcourt les travaux préparatoires du congrès actuel, on est heureux de constater les progrès réalisés et de voir que ces grandes tâches n'ont pas été entreprises en vain. Les travaux des congrès ont attiré l'attention non seulement des hommes d'État, mais aussi celle des criminalistes et des hommes de science positive. Il n'est pas douteux que tous ces efforts combinés ne contribuent à élucider les moyens les plus efficaces pour arriver à la diminution de la criminalité.

« Pour atteindre ce résultat, c'est-à-dire pour prévenir les crimes et réduire le nombre des criminels, on a reconnu d'un assentiment général qu'une des conditions nécessaires était d'apporter une attention toute spéciale au sort de l'enfance malheureuse. Déjà en 1872, au congrès de Londres, des voix autorisées s'étaient fait entendre, réclamant toute la sollicitude possible envers les enfants moralement et physiquement abandonnés, de même qu'envers ceux qui sont déjà vicieux et criminels.

« Au congrès de Stockholm, ainsi qu'à celui de Rome, il a été de nouveau insisté sur ce point capital.

« Voulant répondre à cet appel fait en faveur de l'enfance, la commission d'organisation du congrès actuel a tenu à rassembler sur cette question la plus grande somme possible de matériaux et de données pratiques.

« L'intérêt qui se manifeste actuellement en Russie pour toutes ces questions date de loin. John Howard, le grand philanthrope anglais, de la mort duquel nous célébrons le centenaire, avait déjà trouvé ici un terrain favorable à ses idées généreuses. L'em-

pereur Alexandre I<sup>er</sup> s'était inspiré de ses vues et, avec le concours d'un autre philanthrope, Walter Wenning, avait fondé une société protectrice des prisons, à l'effet d'améliorer leur état et celui des détenus. L'empereur Nicolas, s'intéressant à son tour au développement que prenait dans les pays d'Occident l'étude des questions relatives aux prisons et aux moyens de prévenir les crimes, avait fait envoyer des délégués officiels aux réunions de Francfort et de Bruxelles, qui précédèrent le congrès de Londres, bien que ces réunions n'eussent pas de caractère gouvernemental. Enfin, sous le règne de l'empereur Alexandre II, la Russie est entrée dans la voie d'une réforme systématique et conséquente du régime pénitentiaire.

« En invitant le congrès à se réunir dans sa capitale, S. M. l'empereur a voulu témoigner de l'intérêt qu'il prend à l'étude des questions inscrites au programme, et qui ont fait le sujet de nombreux et importants travaux préparatoires.

« Les discussions que ces questions vont provoquer promettent d'être fertiles en conseils judicieux et en renseignements pratiques ; et c'est en exprimant cet espoir, Messieurs, et en vous souhaitant la bienvenue, que je déclare ouverte la IV<sup>e</sup> session du congrès pénitentiaire international. »

M. Herbette, chef de la délégation française, a prononcé à son tour le discours suivant :

« Monseigneur,

« Au nom de mes collègues de la commission pénitentiaire internationale, je suis chargé de répondre aux paroles qui reçoivent tant de force et un si heureux retentissement de la haute situation de celui qui les prononce, de celui qui les entend et de toutes les personnes éminentes qui assistent à cette séance.

« Notre premier mot doit être pour exprimer notre reconnaissance, et c'est d'un seul mot que nous l'exprimerons ; non pas assurément que les sujets de réflexion nous manquent ici, mais au contraire parce qu'il faudrait trop dire, si l'on s'abandonnait aux impressions ressenties. Ce serait être indiscret, importun peut-être, que de viser trop haut dans cette simple réponse.

« Mais il est bien permis de tirer quelque enseignement du spectacle qui nous est donné, pour le bien de l'humanité, si chère aux cœurs généreux jusque dans la dégradation la plus douloureuse.

« Que l'on imagine un auditeur non averti de l'objet de cette réunion où il surviendrait tout à coup, qu'on le suppose, à la vue d'une assistance semblable, songeant aux motifs qui engagent un souverain à donner quelque peu de son temps, c'est-à-dire de sa vie, — d'une vie si précieuse pour tant de millions d'êtres; — qu'il compte les illustrations rassemblées dans cette enceinte; qu'il se demande quelle œuvre est assez grande pour fixer l'attention et obtenir les soins d'hommes d'État, d'administrateurs, de magistrats, de jurisconsultes, de savants en tous genres de sciences sociales; — qu'il suppose quels intérêts assez pressants ont pu amener de contrées si lointaines tant de personnes que leurs travaux et leurs fonctions y retenaient :

« Ne sera-il pas frappé de ce fait qu'on travaille ici pour des malheureux et non pour les malheureux que la fatalité seule a frappés et qui restent dignes d'estime jusque dans la plus basse misère, mais pour ceux qui ont mérité leur chute et qui parfois s'obstinent à ne vouloir pas se relever ?

« Ce fait parle assez haut pour honorer notre époque et pour montrer comment — malgré tant de dangers qui menacent toujours la vie morale comme la vie matérielle — toujours la cause du bien retrouve des forces nouvelles et rapproche, de si loin que ce soit, les hommes de toutes nationalités et de tous rangs.

« Cette conscience que tous prennent ainsi de la mission qui leur est dévolue pour le bien commun, cette religion du devoir par laquelle chacun se juge endetté envers les autres de tout le bien qu'il peut leur faire, est la source la plus pure de joie, la plus grande consolation dans les épreuves, la plus grande espérance pour l'avenir.

« Cette idée que rien de ce qui est « l'homme » ne doit être dédaigné, même par les plus puissants et les meilleurs; que la puissance n'est qu'une raison de plus d'être bon; que les personnes les plus vertueuses sont celles qui peuvent donner appui aux plus misérables; — cette idée n'est-elle pas digne de grouper des hommes de doctrine avec des hommes d'action et de pratique, les femmes les plus vertueuses et les plus charitables, les gens de tout rôle et de toutes fonctions dans la société ?

« De même que les soins à donner à ceux qui souffrent du mal physique ont toujours été présentés comme un devoir aux heureux de ce monde et que l'exemple de la charité remonte aux dernières limites de l'histoire, de même il semble qu'un profond

souci du mal moral à réfréner ou à prévenir saisisse, de notre temps, ceux qui peuvent pourtant se croire les mieux à l'abri. Mais au besoin de bienfaisance personnelle s'ajoute la notion de cette solidarité qui fait, en réalité, souffrir une époque et une société de tout le mal qu'elles ne savent pas combattre.

« C'est donc travailler pour la sécurité et le repos des honnêtes gens que de prendre à tâche l'amendement des coupables qui ne sont pas, qui ne veulent pas être incurables. Tant que la vie est laissée à un homme, il ne doit pas être livré à l'extrême désespoir.

« D'ailleurs, les causes involontaires et accidentelles ne jettent-elles pas trop souvent dans la dépravation des êtres faibles qu'une direction sage et ferme aurait pu doter de la somme moyenne de moralité, d'utilité, de bonheur qu'il faut s'efforcer de leur rendre ?

« Ainsi se justifie cet empressement de tous à s'inquiéter du sort des enfants, des jeunes gens et des jeunes filles, c'est-à-dire de tous ceux qui sont exposés à succomber sans avoir seulement connu les périls contre lesquels ils avaient à se prémunir et sans avoir reçu la force d'y résister. De là cette place considérable faite, dans le présent congrès et dans l'exposition qui s'ouvre, à toutes les questions et institutions qui intéressent l'enfance atteinte ou menacée du mal moral.

« A cette occasion, comment ne se féliciterait-on pas de la vaste entreprise que les dévoués organisateurs ont su si bien accomplir, en présentant cet ensemble de documents, de faits et d'idées qui prennent corps dans les objets exposés, qui font profiter les visiteurs de la méthode d'enseignement par l'aspect.

« Qui ne devine le dévouement et l'activité, les recherches et les combinaisons, les minutieux préparatifs et les longs transports que nécessite une exposition de ce genre ? Comment n'être pas frappé du goût, de l'art même et du charme que des hommes si distingués ont donnés à ce groupement d'objets variés, préparés et recueillis en tous pays, pour former le spectacle d'une semaine, et pour faire pénétrer plus fortement dans l'esprit des visiteurs les nobles préoccupations dont on s'inspire ? Qui ne serait reconnaissant à tous les collaborateurs de cette organisation, et quelle satisfaction n'est-ce pas pour les étrangers, leurs hôtes, de constater l'éclatant succès qui leur était si bien dû ?

« Ainsi l'auteur principal que nous voyons à cette place se trouve véritablement condamné à subir des éloges que sa mo-

destie écarterait, si nous la consultions avant de parler d'elle. Notre éminent et cher président, M. Galkine-Wraskoy, dont les qualités sont rehaussées par tant de bonne grâce, a trop bien su se faire aimer et apprécier de ses collègues pour qu'il leur soit possible de se taire aujourd'hui. Tout ce qu'ils peuvent faire pour accéder à son désir, c'est d'associer à lui ses collaborateurs dans leurs remerciements chaleureux au nom de l'œuvre générale si profitable aux divers pays.

« Cette solennité montre mieux que ne feraient les plus longs mémoires comment les distances s'atténuent et s'effacent, grâce aux inventions et aux idées modernes. Tant d'hommes que leurs occupations ne sembleraient pas toujours laisser libres de faire le plus court voyage dans leur patrie, ont trouvé tout simple de venir et se trouvent heureux d'être dans cette grande et belle cité de Saint-Petersbourg, dans la capitale de cet empire immense, où se fait un tel effort pour le progrès de la science pénale et pénitentiaire.

« Après avoir exprimé des félicitations et des éloges qui sont dans la pensée de tous, comment nous serait-il interdit de réitérer au président honoraire du congrès l'expression de la gratitude générale? Et comment S. A. I. M<sup>me</sup> la princesse d'Oldenbourg refuserait-elle que son nom soit associé à cette gratitude, comme elle s'associe elle-même aux œuvres de bienfaisance et de relèvement tendant à sauver tout ce qui n'est pas irrémédiablement perdu dans le monde des malheureux et des coupables?

« Mais quelle que puisse être la réserve à laquelle, mes collègues et moi, nous nous sommes promis de rester fidèles, comment la pensée de tous ne se traduirait-elle pas, par un dernier mot, en hommages et en vœux profondément respectueux pour la famille et la personne de celui qui aurait droit de rester indifférent à des témoignages purement extérieurs, mais qui ne sera pas indifférent, nous l'espérons, à la sincère reconnaissance que tous, ici, éprouvent pour S. M. l'empereur de Russie? »

A la fin de ce discours, des hurras enthousiastes se sont fait entendre.

Leurs Majestés et Leurs Altesses se sont ensuite retirées, et MM. les délégués officiels étrangers ont été invités à prendre placé près de la tribune impériale, rangés d'après les pays repré-

sentés par eux. LL. MM. l'empereur et l'impératrice étant rentrés dans la salle, les délégués officiels ont eu l'honneur de leur être présentés par S. Exc. M. Galkine-Wraskoy. Leurs Majestés ont daigné s'entretenir très gracieusement avec eux.

A l'issue de la présentation, Leurs Majestés et Leurs Altesses se sont rendues au manège Michel pour l'inauguration de l'exposition pénitentiaire internationale, et y ont été reçues par S. A. Mgr le prince Alexandre Pétrovitch d'Oldenbourg. S. Exc. M. Galkine-Wraskoy a eu l'honneur de présenter un bouquet à S. M. l'impératrice, et a accompagné Leurs Majestés dans toutes les sections. Dans chacune des sections étrangères, MM. les délégués officiels des pays respectifs ont eu l'honneur de donner à Leurs Majestés des explications sur les objets exposés.

Leurs Majestés et Leurs Altesses ont quitté l'Exposition vers quatre heures de l'après-midi.

#### OPÉRATIONS ET TRAVAUX DU CONGRÈS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### Constitution du Bureau.

*Assemblée générale du 4/16 juin 1890.*

A onze heures du matin les trois sections se sont réunies en assemblée générale pour procéder à la constitution du bureau du congrès.

M. Beltrani-Scalia propose de nommer M. Galkine-Wraskoy comme président du congrès, proposition qui est adoptée par acclamation.

M. Galkine-Wraskoy, en remerciant l'assemblée, déclare qu'il ne pourrait accepter ces fonctions qu'à la condition que le congrès voulût bien lui adjoindre en qualité de présidents MM. Beltrani-Scalia et Herbette, le premier ayant été son prédécesseur comme président de la commission pénitentiaire internationale, et le second étant actuellement encore vice-président de cette commission.

Par acclamation, l'assemblée accède au vœu exprimé par M. Galkine-Wraskoy; en conséquence MM. Beltrani-Scalia et Herbette sont également proclamés présidents.

Vice-présidents (ordre alphabétique) :

M. Braunbehrens, conseiller supérieur intime au ministère de l'intérieur à Berlin, délégué officiel de Prusse.

M. Brusa, professeur à l'université de Turin.

Don Juan de Dios de la Rada y Delgado, sénateur, membre du conseil supérieur des prisons, délégué officiel d'Espagne.

M. Sigismond Laszlo, conseiller ministériel du ministère de la justice à Buda-Pesth, délégué officiel de Hongrie, membre de la commission pénitentiaire internationale.

M. de Latour, directeur général des prisons et de la sûreté publique à Bruxelles, chef de la délégation officielle de Belgique, membre de la commission pénitentiaire internationale.

M. le docteur Leitmaier, procureur général impérial et royal à Gratz, délégué officiel de l'Autriche.

M. H. Pessina, sénateur, délégué officiel d'Italie.

M. V. Reissenbach, conseiller ministériel au département de la justice à Munich, délégué officiel de Bavière.

M. Théophile Roussel (France), sénateur, membre de l'académie de médecine et du conseil supérieur des prisons.

M. Skousès, membre du Parlement hellénique, délégué officiel de Grèce.

Service général du congrès :

M. le docteur Guillaume, chef du bureau fédéral de statistique à Berne, délégué officiel de Suisse, secrétaire de la commission pénitentiaire internationale.

Secrétaires généraux adjoints :

M. G. Corrévon, juge au tribunal cantonal à Lausanne, délégué de la société suisse des prisons.

M. A. Likhatcheff (Russie), substitut du procureur au tribunal de Kharkoff.

M. Komaroff (Russie), conseiller au ministère des affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg.

Attachés au secrétariat :

M. le prince Galitzin, attaché au département des affaires étrangères. — M. Svetchine. — M. Priléjaeff, chef de section à l'administration générale des prisons.

Ces propositions sont votées par acclamation.

M. Herbette demande la parole :

« Monsieur le Président,

« Un seul mot, je vous prie, en notre nom à tous.

« Nos éminents et généreux hôtes de Russie ont refusé de prendre, dans le bureau du congrès et dans les bureaux de sections, la place à laquelle leur mérite, leur science et leur haute situation leur donnaient tous les droits. Nous n'avons pu vaincre ce sentiment si délicat d'hospitalité et cette résistance obstinée, qui était un raffinement d'amabilité. Il faut donc bien que nous témoignions ici tous nos regrets, et nous y joignons les remerciements les plus vifs pour des hommes si distingués, qui ne seront pas parvenus du moins à nous empêcher d'exprimer notre reconnaissance. »

Travaux en assemblée générale.

Après la séance solennelle d'ouverture (3/15 juin) et la séance de constitution du bureau (4/16 juin), le congrès s'est réuni sept fois en assemblée générale (grande salle dite de la noblesse) savoir :

Le 6/18 juin, sous la présidence de M. Herbette (France), un des présidents ; — le 7/19, présidence de M. Pessina, vice-président (Italie) ; — le 8/20, M. Braunbehrens, vice-président (Prusse) ; — le 9/21, M. Leitmaier (Autriche) ; — le 10/22, M. Laszlo (Hongrie) ; — le 11/23, M. de Latour (Belgique) ; — le 12/24, séance de clôture, M. le président Galkine-Wraskoy.

Les rapporteurs délégués par les sections pour l'assemblée générale ont été les suivants :

Première section.

Première question : M. Spassovitch, avocat à Saint-Pétersbourg (Russie). — Deuxième question : M. Sliosberg, avocat à Saint-Pétersbourg (Russie). — Troisième question : M. Milenko Wesnitch, docteur en droit (Serbie). — Quatrième question : M. Sloutchevsky, professeur à l'école de droit de Saint-Pétersbourg (Russie). — Cinquième question : M. Latycheff, rédacteur au ministère de la justice (Russie). — Sixième question : M. Golovine (Russie). — Septième question : M. Karnicky, à Saint-Pétersbourg (Russie). — Huitième question : M. Nocito (Italie).



*Deuxième section.*

Première et deuxième questions : M. Herbette (France). — Troisième question : M. Wulfert, membre de la société juridique de Moscou (Russie). — Quatrième question : M. Pagès, membre de la Société générale des prisons (France). — Cinquième question : M. Latycheff (Russie). — Sixième question : M. Skousès (Grèce). — Septième question : M. Stevens, directeur du pénitencier de Saint-Gilles (Belgique). — Huitième, neuvième et dixième questions : M. Foinitsky, professeur à l'université de Saint-Petersbourg (Russie). — Onzième question : M. Yvernès (France).

*Troisième section.*

Première question : M. Fuchs, conseiller intime de finances, président du comité central des sociétés de patronage, à Karlsruhe (Bade). — Deuxième question : M. le baron de Buxhoevden, substitut du procureur général de la marine (Russie). — Troisième question : M. Taverni, professeur à l'université de Catane (Italie). — Quatrième question : M. Riggenbach, chapelain du pénitencier à Bâle-ville (Suisse). — Cinquième question : M. F. Voisin, conseiller à la cour de cassation (France). — Sixième question : M. le comte Skarbek, curateur d'asile d'orphelins en Galicie (Autriche-Hongrie).

CONFÉRENCES PUBLIQUES CONCERNANT DES QUESTIONS PÉNITENTIAIRES  
ORGANISÉES A L'OCCASION DU CONGRÈS  
DANS LA SALLE AFFECTÉE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

La série des conférences offertes au public de Saint-Petersbourg a été inaugurée, le jour de l'ouverture du congrès, par M. le professeur Spassowitch (en langue française). L'organisation de ces conférences est une innovation proposée au comité local par la commission pénitentiaire internationale, qui désire par ce moyen populariser les études pénitentiaires et éclairer l'opinion publique sur toutes les questions relatives à la prévention du crime et au traitement des condamnés.

Le sujet de la première conférence était *John Howard*. M. Spassowitch a entretenu pendant plus d'une heure son nombreux auditoire de la vie et des œuvres du grand philanthrope.

A l'issue de cette conférence, les membres du congrès ont été reçus à l'hôtel de ville, où une soirée avait été préparée.

M. Canonico a fait, le 14/16 juin, une conférence sur la réforme pénitentiaire (en langue française).

Il a fait remarquer la révolution profonde qui s'est opérée lorsqu'on a commencé à envisager la souffrance comme un moyen de régénération morale et que, par là, la peine est devenue la pénitence.

Il a indiqué de quelle manière ce même principe, appliqué au régime des prisons et à la discipline des prisonniers, a produit la réforme pénitentiaire, dont il a esquissé les phases principales et les différents systèmes.

Le 6/18 juin, a eu lieu la troisième conférence, donnée par M. de Jagemann (en langue allemande) sur l'histoire et l'état actuel des mesures préventives du crime.

Le conférencier a passé en revue le développement historique de ces mesures. S'occupant des mesures prophylactiques actuelles, il a énuméré les institutions juridiques et fait ressortir le côté pédagogique du droit pénal moderne et du système pénitentiaire. Il a exposé ce que l'on entend par l'éducation forcée donnée aux enfants vicieux ou moralement abandonnés et ce qui se fait pour combattre les maladies sociales, telles que l'ivrognerie et le vagabondage. Il a expliqué l'institution du patronage des détenus libérés, son but, son organisation et ses résultats.

Le 9/21 juin, M. Herbette a donné devant un nombreux auditoire une conférence sur le caractère international de l'étude des questions pénitentiaires. Il a exposé d'abord la question pénitentiaire, puis le but de la commission internationale permanente et enfin l'importance des congrès.

OPÉRATIONS ET TRAVAUX DU CONGRÈS EN SECTIONS

**Constitution des bureaux.**

Dans la matinée du lundi 4/16 juin, les trois sections se sont réunies dans leurs salles respectives pour la constitution de leurs bureaux. M. Galkine-Wraskoy, ayant successivement ouvert la séance en chacune, a proposé les désignations suivantes qui ont été adoptées.

*Première section.*

Président :

M. Pols, professeur à l'université d'Utrecht, délégué officiel des Pays-Bas, membre de la commission pénitentiaire internationale.

Vice-présidents (ordre alphabétique) :

M. Annerstedt, ancien membre de la cour suprême et président de la commission des lois à Stockholm, délégué officiel de Suède.

M. Tancredi Canonico, sénateur, délégué officiel d'Italie.

M. Dumas (France), directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, délégué par ce département ministériel.

M. Føhring (Allemagne), président du tribunal à Hambourg, délégué par cette ville.

M. Milenko-Wesnitch, docteur en droit, délégué officiel de Serbie.

M. Starke, conseiller supérieur intime au ministère de la justice à Berlin, délégué officiel de Prusse.

Secrétaire :

M. Golovine (Russie).

*Deuxième section.*

Président :

M. Charles Goos, directeur général des prisons à Copenhague, délégué officiel du Danemark, membre de la commission pénitentiaire internationale.

Vice-présidents :

M. Xavier Blanc, sénateur (France).

M. Iahn, conseiller privé, délégué officiel de Saxe.

M. Illing, conseiller supérieur intime au ministère de l'intérieur à Berlin, délégué officiel de Prusse.

M. Prins, professeur, inspecteur général des prisons à Bruxelles, délégué officiel de Belgique.

M. Randall, secrétaire et trésorier de l'administration des écoles de l'État de Michigan, délégué officiel des États-Unis.

M. Woxen, directeur général des prisons en Norvège, délégué officiel de Norvège.

M. Yvernès (France), chef de division au ministère de la justice (statistique criminelle), délégué par ce département ministériel.

Secrétaire :

M. le baron de Taubé (Russie).

*Troisième section.*

Président :

M. le docteur E. de Jagemann, conseiller ministériel et chambellan à Karlsruhe, chef de la délégation officielle de Bade, trésorier de la commission pénitentiaire internationale.

Vice-présidents :

M. Antonio Ferreira Deusdado, professeur à Lisbonne, délégué officiel de Portugal.

M. Fetzner, procureur général à Heilbronn, délégué officiel de Wurtemberg.

M. Hill, juge de paix à Birmingham (Angleterre).

M. Nocito, professeur, député au Parlement italien.

M. Stoos, professeur, juge à la cour d'appel, délégué officiel de Suisse.

M. Félix Voisin (France), conseiller à la cour de cassation, membre du conseil supérieur des prisons, délégué officiel de France.

Secrétaire :

M. Tsekhanovitsky (Russie).

**Travaux des sections.**

La 1<sup>re</sup> section s'est réunie pour procéder à ses travaux le 4/16 juin et les cinq jours suivants sous la présidence de M. Pols, qui s'est fait suppléer par M. Dumas, vice-président, durant une partie des séances. Il a prononcé, à la séance de clôture, une allocution suivie de remerciements exprimés par M. Nekliou-doff. Cette section avait eu à examiner huit questions du programme. Deux ont été réservées, après discussion, pour un autre Congrès.

La 2<sup>e</sup> section était chargée de onze questions. Elle a tenu sept séances (deux le 5/17 juin), savoir : cinq sous la présidence de M. Goos, et deux sous la présidence de M. Xavier Blanc. Au discours de clôture prononcé par M. Goos il a été répondu par les remerciements de M. Beltrani-Scalia, au nom de la section.

La 3<sup>e</sup> section, à laquelle six questions étaient renvoyées, a eu cinq séances. Le président M. de Jagemann, s'est fait suppléer par M. F. Voisin dans le cours de la séance du 6/18 juin. Son discours de clôture a été suivi de remerciements présentés par M. le comte Skarbek à M. Voisin ; par M. Epstein, par M. Messoïdoff au nom des membres russes, et par M. Théophile Roussel au nom des

membres français, à M. le président de la section ; enfin, par M. Strauss à M. Th. Roussel, et par M. le comte Chorinsky aux dames présentes.

PRINCIPAUX OUVRAGES ET DOCUMENTS RUSSES OFFERTS AUX MEMBRES  
DU CONGRÈS

Les ouvrages et documents suivants ont été offerts aux membres du congrès :

*Saint-Petersbourg en 1890.* — Plan-guide dressé par les soins du maire et du conseil municipal de la capitale, spécialement pour ses hôtes étrangers. Brochure de 32 pages avec trois plans de la ville en 1705, 1737 et 1890, et nombre de renseignements utiles.

*Maison d'arrêt de la ville de Saint-Petersbourg, 1881-1889.* — Brochure de 96 pages, avec plans relatant l'histoire de cet établissement et son mode de fonctionnement, également publiée par les soins de la municipalité.

*Brochure sur le centenaire de Howard.* — A l'occasion du congrès international pénitentiaire de Rome, une brochure avait été publiée par le délégué russe M. Galkine-Wraskoy, sur le grand philanthrope anglais John Howard, décédé à Kherson en 1790. Pour le congrès de Saint-Petersbourg, tout ce qui pouvait marquer une commémoration spéciale de John Howard s'imposait naturellement, puisque la réunion du congrès coïncidait avec le centenaire de la mort de cet éminent philanthrope. La brochure en question a été réimprimée et considérablement augmentée ; la préface contient un dessin représentant John Howard reproduit d'après une ancienne gravure. Puis vient le règlement du concours international au sujet de John Howard, et la relation de la célébration du centenaire de sa mort. (Extrait du *Bulletin* n° 4.)

*Catalogue et notices de l'Exposition pénitentiaire internationale.* — Importante collection de volumes et fascicules dont il est donné ailleurs l'énumération, publiée et distribuée par les soins de S. Exc. M. Galkine-Wraskoy.

*Statistique des établissements correctionnels pour les mineurs,* en ce qui touche les pays dont les réponses ont été faites au questionnaire envoyé par la commission d'organisation du congrès.

*Russie. Administration générale des prisons.* — Aperçu de son fonctionnement pendant la période décennale 1879-1889. Rapport

du chef de cette administration. Volume de 210 pages contenant, outre l'avant-propos et l'introduction, dix chapitres concernant savoir :

L'état du régime pénitentiaire vers la fin de l'année 1879 ; les mesures relatives aux services de construction, à l'administration pénitentiaire, au service économique des prisons, au mode de traitement des détenus et à l'organisation du travail ; au régime des travaux forcés et à la déportation ; au service des transfèrements ; au service sanitaire ; à l'établissement des budgets du service pénitentiaire et aux dépenses de ce service ;

Enfin les vues d'avenir de l'administration.

*Régime pénitentiaire dans le grand-duché de Finlande* (en français et en russe), et *rapport de l'administration des prisons en Finlande* pour l'année 1888, — ouvrage présenté par M. le sénateur Montgommery.

*Hommage de la Société des touristes de Finlande aux membres du congrès pénitentiaire de 1890 à Saint-Petersbourg,* pour servir à leur excursion dans ce pays.

*L'asile Roukavischnikoff, de Moscou* (esquisse historique 1864-1889.) — Brochure publiée à l'occasion du jubilé auquel avaient été invités les membres du congrès, pour l'encouragement de l'œuvre de l'éducation pénitentiaire des jeunes gens, à laquelle est affecté cet établissement.

D'autre part, il a été annoncé à l'assemblée générale du 8/20 juin par M. Guillaume, secrétaire général, que, par les soins de la commission d'organisation du congrès, il était préparé un album contenant une reproduction par la photogravure des plans, façades, coupes, etc., des bâtiments pénitentiaires russes. Cet album ne pouvait être prêt qu'en août prochain.

CLOTURE DU CONGRÈS

*Assemblée générale du 12/24 juin 1890.*

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de M. Galkine-Wraskoy. S. A. Mgr le prince d'Oldenbourg, président d'honneur, et S. A. I. M<sup>me</sup> la princesse d'Oldenbourg, occupent la loge impériale, accompagnés de M<sup>mes</sup> Clérémétieff et Naryschkine et des personnes de la suite.

M. le président prend la parole.

« Messieurs,

« La séance d'aujourd'hui est, comme vous le savez, la dernière de la session actuelle du congrès, et, grâce au zèle de vous tous, il ne nous reste qu'une seule question à discuter, la 5<sup>e</sup> de la 1<sup>re</sup> section sur la législation concernant l'enfance, qui attend encore votre décision. Mais, autant que j'ai pu m'en convaincre par les opinions échangées, cette question exigerait une étude plus approfondie ; aussi j'aurais cru plus prudent de la renvoyer au prochain congrès et c'est cette proposition nommément que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

« Les discussions qui ont eu lieu sur cette question trouveront place dans les actes du congrès et serviront en son temps de matériaux dignes de tous égards, sans nous engager cependant à prendre en ce moment une décision qui rencontre au sein de notre assemblée une divergence d'opinions sensible, ce qui prouve, d'après moi, que la question n'est pas suffisamment mûre. »

M. Correvon demande la parole et exprime le désir de voir figurer dans les actes du congrès le rapport de M. Drill, bien qu'il n'ait pas été lu.

M. le président répond qu'il l'entendait bien ainsi et continue en ces termes.

« La proposition étant approuvée je passe à une autre question d'un caractère bien différent, mais d'une importance des plus considérables : j'entends le choix du lieu de la prochaine session du V<sup>e</sup> congrès pénitentiaire international. Autant que j'ai pu m'en assurer, quoique d'une manière confidentielle, le gouvernement de la République française serait disposé à recevoir le futur congrès à Paris. J'attends donc l'expression de votre sentiment pour le transmettre à qui de droit. (Approbation unanime.)

« En me félicitant, Messieurs, de l'unanimité aussi éclatante de votre choix du siège du futur congrès, je prie mon éminent et cher collègue M. Herbet de vouloir bien être l'interprète auprès du Gouvernement de France de nos sentiments à cet égard. »

M. Herbet prononce les paroles que voici :

« Messieurs,

« Laissez-moi dire combien nous sommes reconnaissants des paroles prononcées par M. le président et des sentiments qui nous sont témoignés ici. Si nous pensions que certains de nos collègues eussent compté pour leur pays sur l'honneur qui nous est si gracieusement offert, de recevoir le prochain congrès, nous éprouverions des regrets sincères de paraître leur faire tort. Mais nous ne pouvons négliger de témoigner notre attachement dévoué à l'œuvre pénitentiaire qu'il s'agit de poursuivre. Si vous estimez que la désignation de Paris doive répondre aux intentions les plus générales, j'ai tout lieu d'espérer qu'il sera déféré à ces intentions.

« Certes, nous savons combien est difficile à recueillir la succession qui nous échoit, après l'éclat et le succès que le gouvernement de Sa Majesté impériale a donnés à l'institution des congrès. Mais l'hospitalité de Paris devra fortifier, non pas effacer, le souvenir de l'hospitalité de Saint-Petersbourg. Bien qu'il convienne de n'accepter une semblable succession que sous bénéfice d'inventaire, vous pouvez être assurés qu'autant qu'il dépendra de nous, loin d'être refusée, elle sera accueillie avec la gratitude la plus cordiale. »

M. le président reprend la parole.

« Sur ce, Messieurs, il me reste la tâche la plus agréable à accomplir, c'est celle de vous exprimer toute notre reconnaissance pour la part active que vous avez prise aux travaux du congrès en lui assurant le plus complet succès possible. Le souvenir de votre digne et puissant concours restera à tout jamais gravé dans notre mémoire, et les actes du congrès en transmettront la preuve aux temps les plus reculés.

« Travailler avec vous, offre un double profit, s'il est permis d'employer ce terme : c'est d'abord celui de trouver en vous l'amour de l'œuvre à laquelle nous travaillons et le désir de la mener à bonne fin.

« En second lieu, Messieurs, la satisfaction que l'on a de travailler avec vous git dans les rapports personnels qui ont le charme tout particulier d'être aussi sûrs que sincères.

« Voilà, Messieurs, les raisons qui ne sauraient que perpétuer le souvenir reconnaissant qui anime, sans exception, tous les cœurs russes.

« Puissiez-vous, Messieurs, et je m'adresse ici à vous, mes chers et estimés collègues de l'étranger, nous garder également un bon souvenir ; et en rentrant chez vous, dans votre patrie, vous rappeler la lointaine Russie et le séjour que vous avez fait parmi nous. C'est avec ce souhait, que je vous exprime du fond du cœur, que je déclare close la session de Saint-Pétersbourg du IV<sup>e</sup> congrès pénitentiaire international. »

A la fin de l'allocution qu'il a prononcée alors comme vice-président de la commission pénitentiaire internationale, M. Herbertte s'est fait l'organe de tous les membres de l'assemblée, pour exprimer leur profonde gratitude envers S. M. l'empereur et S. M. l'impératrice, et pour en présenter l'expression à S. A. Mgr le prince d'Oldenbourg, avec leurs reconnaissants hommages pour lui et pour S. A. I. M<sup>me</sup> la princesse d'Oldenbourg.

S. A. Mgr le prince d'Oldenbourg et S. A. I. M<sup>me</sup> la princesse d'Oldenbourg descendent de la loge impériale et, se mêlant à l'assistance, daignent s'entretenir avec les membres du congrès et les remercier en leur promettant que leurs vœux seront fidèlement transmis à Leurs Majestés Impériales.

Le même jour, à la fin du banquet offert aux membres étrangers par la commission d'organisation du congrès, M. Galkine-Wraskoy a fait part à l'assistance du télégramme ci-après, que S. M. l'empereur venait d'adresser à S. A. Mgr le prince d'Oldenbourg présidant le banquet :

« L'impératrice et moi remercions sincèrement le congrès pour les sentiments exprimés. J'espère que les délibérations du congrès auront de bons résultats pour l'œuvre commune, et que tous les membres conserveront un bon souvenir de leur séjour en Russie.

« ALEXANDRE. »

Des hourras se sont fait entendre. L'hymne national russe a été exécuté.

RÉSUMÉ ET COMPARAISON DES CHIFFRES  
MARQUANT LE FONCTIONNEMENT DES QUATRE PREMIERS CONGRÈS.

D'après les chiffres fournis par l'administration russe et le secrétariat général du congrès, le nombre total des personnes inscrites au congrès de Saint-Pétersbourg a été de 740, appartenant à 26 États. De ce nombre 69 délégués officiels.

En 1872, on avait compté 149 membres étrangers au congrès de Londres ; — en 1878, 142, au congrès de Stockholm ; — en 1885, 93, au congrès de Rome ; — en 1890, on en a compté 177 au congrès de Saint-Pétersbourg.

Au congrès de Londres le programme comprenait 28 questions (10 pour la 1<sup>re</sup> section, 13 pour la 2<sup>e</sup>, et 5 pour la 3<sup>e</sup>). Mais le congrès n'a voté de conclusions que sur 18 questions. — A Stockholm, 14 questions, toutes terminées par le vote de conclusions. — A Rome 22 questions, dont 17 ont abouti au vote de conclusions. — A Saint-Pétersbourg 25, dont 2 (1<sup>re</sup> section) ont été renvoyées pour complément de discussion à un autre congrès.

Le tableau ci-après, dressé d'après le cadre et les renseignements fournis par le *Bulletin* n<sup>o</sup> 10, permet d'apprécier d'un coup d'œil l'importance croissante de l'œuvre des congrès et l'intérêt que le public y attache en divers pays.

TABLEAU